

## **CUB – ASSCUB - CONVENTION FINANCIERE 2011**

### **ENTRE :**

✓ **L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (A.S.C.C.U.B)**, association loi de 1901, déclarée en Préfecture le 28 mai 1976 et dont le siège social est situé Hôtel de Communauté, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente Madame **Céline PIVA**, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'association en date du 2 décembre 2008.

### **ET**

✓ **La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (C.U.B.)** représentée par son Président, Monsieur **Vincent FELTESSE**, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° du 25 mars 2011, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

L'A.S.C.C.U.B et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont signé le 4 janvier 2010 une convention triennale d'objectifs 2010 - 2012 ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté entend apporter un concours en moyens humains, matériels et financiers aux activités menées par l'A.S.C.C.U.B au profit de ses membres.

Dans le cadre de l'article 2.1 de ladite convention triennale, la Communauté s'engage, sous réserve du vote des crédits correspondants, à verser à l'Association une subvention annuelle d'un montant de 170 000 € dans l'hypothèse où le programme d'action que l'Association entend conduire, présenté dans un budget prévisionnel, fait ressortir le besoin d'un tel financement.

La présente convention a pour objet de préciser le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association au titre de l'année 2011.

## **ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION**

Le budget prévisionnel 2011 de l'association étant estimé à 350 616 €, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 170 000 € TTC, y compris le remboursement du personnel mis à disposition de l'ASCCUB.

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

## **ARTICLE 3 – AFFECTATION DE LA PARTICIPATION**

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

## **ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT**

La Communauté Urbaine s'acquittera de sa contribution annuelle selon les modalités suivantes :

- le montant prévu de la subvention s'établit à 170 000 €
- un premier acompte de 160 000 € sera versé dans le délai d'un mois suivant la signature de la présente convention,
- le solde, soit la somme de 10 000 € avant le 30 juin de l'année n +1 et à la réception des documents suivants :
  - les bilan, compte de résultat et annexes détaillés certifiés conformes,
  - un compte rendu d'activités détaillé précisant notamment pour l'association et chaque section le nombre d'adhérents, la liste des actions et manifestations,
  - une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel. (voir modèle en pièce jointe : « comparatif budget prévisionnel - budget définitif »).

## **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RENONCIATION**

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

## **ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la seule année 2011. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

**ARTICLE 7 – CONTENTIEUX**

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

**ARTICLE 8 – PIECES ANNEXES**

Sont annexées à la présente convention :

Pièce jointe : Modèle de « comparatif budget prévisionnel – budget définitif »

Annexe 1 : Budget global 2011

Annexe 2 : Bilan adhésions 2010

Fait à BORDEAUX, le

**LA PRESIDENTE DE  
L'ASSOCIATION SPORTIVE ET  
CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE  
URBAINE DE BORDEAUX  
(A.S.C.C.U.B),**

**LE PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE  
DE BORDEAUX,**

**C. PIVA**

**V. FELTESSE**

## Comparatif budget prévisionnel/budget définitif\*

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en €et %)	Commentaires
<b>DEPENSES :</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>				
<b>RECETTES :</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES</b>				
<b>SOLDE</b>				

---

\* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.

## Présentation du Budget 2011

Le budget prévisionnel 2011 s'inscrit dans le cadre de la convention triennale CUB / ASCCUB en ce qu'il prend en compte :

- un plafond à hauteur de 170 000 € de la subvention de fonctionnement,
- un volume de 10 000 € accordé pour favoriser le développement de nouvelles activités et le soutien d'actions ponctuelles initiées en cours d'exercice,
- un montant de 40 000 € représentant les salaires et charges de l'agent mis à disposition et occupant les fonctions de permanent.

Le budget fait apparaître une provision pour risque liée à la dissolution d'une section dont actif et passif ne sont pas encore totalement arrêtés. Ce montant représente les 2/3 de la subvention habituelle de cette section. Le dernier tiers a été ventilé sur certains budgets pour répondre a minima à des augmentations jugées recevables et positionnées sur des comptes d'attente du bureau général (aide exceptionnelle...).

Les activités proposées par l'Association s'inscrivent toujours dans le cadre de la politique sociale que souhaite conduire la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ces activités sportives et culturelles permettent aux adhérents de faire des choix en fonction de leurs aspirations et génèrent une certaine mixité sociale, que ce soit à l'interne ou dans la confrontation avec d'autres milieux professionnels publics ou privés.

La subvention sollicitée par l'Association est, en dehors des besoins spécifiques inhérents à sa gestion et à son administration par le bureau général, consacrée à la mise en œuvre des activités et à l'optimisation de la pratique par une réduction des coûts individuels.

Les sections sportives présentent comme habituellement des programmes annuels d'activités permettant aux adhérents de participer à de multiples sorties de type loisir/familial ou plus sportives avec un niveau croissant de difficulté (soit une trentaine environ), ainsi que des rencontres inter services ou inter collectivités pour celles et ceux que la compétition tente.

Le succès en 2010 des rencontres inter services, a conduit les responsables des sections à les reconduire en 2011 ; tel est le cas pour le football, le handball dont la réussite du tournoi a amené des effectifs supplémentaires.

Si certaines sections restent stables en effectifs, d'autres enregistrent de nouveaux adhérents notamment la section Sports et découvertes qui enregistre depuis 2009 une augmentation croissante de coureurs supplémentaires, et la section équitation qui depuis la 2<sup>ème</sup> année note une progression d'effectif également, une dizaine, liée à l'effort de la section pour promouvoir l'équitation pour les enfants des agents communautaires.

Par contre, quelques sections rencontrent des difficultés liées à des problèmes de disponibilité de sites.

La section badminton, d'une part, qui malgré des effectifs constants se heurte à nouveau cette année à un souci de disponibilité avec l'organisme louant leur salle AXEL VEGA - Mériadeck Bordeaux.

Puis, d'autre part, la section foot, utilisant les terrains du Stade Caillau à Blanquefort, a rencontré des difficultés lors de sa reprise en août 2010. Les terrains étant en très mauvais état, les joueurs ont été contraints de recevoir leurs adversaires sur des terrains de la ville de Bordeaux moyennant une indemnité non prévue dans le budget prévisionnel. La ville de Blanquefort a toutefois engagé des travaux afin que nos joueurs puissent utiliser les terrains en début d'année 2011. Néanmoins, il s'agit d'une solution temporaire, une réflexion est en cours avec les différents acteurs et moi-même afin de mutualiser nos ressources avec d'autres structures.

Et enfin, la section pêche qui depuis l'année dernière, suite à la fermeture de l'Etang de Villenave d'Ornon en raison de mesure de précaution afin de garantir la sécurité, a perdu 40 % de ses effectifs. Dans un souci de sauvegarde de la section, et après négociations avec les services opérationnels communautaires et l'appui d'élus certains aménagements transitoires ont été engagés. Toutefois, un projet plus pérenne pour améliorer la sécurité, l'entretien et l'aménagement des bords de plans d'eau rendus difficiles par les membres de la section pêche sera présenté en parallèle à l'administration pour les 3 biefs, Blanquefort, Mérignac et Villenave d'Ornon afin d'ouvrir au public tant communautaire que des villes adjacentes.

À noter cette année la participation de l'ASCCUB de la 31<sup>ème</sup> Coupe de France UFASEC. Celle ci est organisée par la délégation du Mans les 6, 7 et 8 mai 2011. Elle présente 11 disciplines dont : le badminton, la chorégraphie, la course à pied, le disc-golf, le football, la pétanque, la randonnée, le tennis de table, le tir et le volley.

Les sections culturelles présentent elles aussi un calendrier d'activités et de rencontres propices à susciter l'intérêt et dont les productions seront l'objet d'expositions.

Par ailleurs, des activités « en mode expérimentale » ont été lancées par le Bureau Général de l'ASCCUB telles que le parachutisme, le squash. Elles ont connues un franc succès et seront reconduites sur 2011 toujours en phase expérimentale afin d'évaluer leur viabilité sur le long terme. Nous proposerons également des séjours ski, et sports de glisse pour les plus jeunes et les adultes selon un partenariat initié avec l'A.S.P.T.T.

Au plan des prestations, une nouvelle formule a été lancée dès 2010. En raison d'un succès exponentiel de la billetterie cinéma, représentant un coût pour le bureau général, par votes favorables en assemblée générale du 15 décembre 2009, une participation des adhérents à hauteur de 15€ supplémentaire à la cotisation annuelle de l'ASCCUB (15€) a été mise en place dès 2010. Après un démarrage timide au premier trimestre, la nouvelle formule a trouvé son public très rapidement. Cette cotisation a permis notamment de proposer en plus de tickets cinéma à tarifs préférentiels, des billets à des spectacles, sorties, concerts... tenues à Bordeaux et à la CUB.

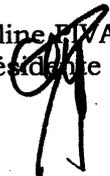
La réflexion globale sur le fonctionnement de l'association initiée en 2010 n'a pas pu voir le jour en raison de la mobilisation des « forces vives » pour l'organisation de la Coupe de France UFASEC qui était souvenez en organiser par l'ASCCUB. Néanmoins, si les effectifs nous le permettent, en effet l'ASCCUB connaît une baisse des membres du Bureau Général, il nous sera possible de reprendre cette réflexion pour objectif final de déboucher sur de nouveaux statuts, un nouveau règlement interne général et des règlements internes de sections.

L'année 2011 essaiera de proposer de nouveau la revue annuelle d'activité, revue qui a rené en 2009 de ses cendres après plusieurs années d'interruption du fait de la rupture prématurée du contrat par le prestataire (liquidation judiciaire).

Toujours plus proche des adhérents, en 2009 l'ASCCUB avait lancé des permanences dans les différents sites extérieurs de la CUB. Elle continuera son effort malgré les difficultés que rencontre le permanent pour avoir une mise à disposition d'un véhicule CUB. Le système D permet toutefois d'honorer les engagements et espère les renouveler pour 2011.

Enfin, le site Internet de l'ASCCUB connaîtra quant à lui un rafraîchissement dès janvier 2011.

Céline FIVA  
Présidente



**Association  
Sportive et Culturelle de la  
Communauté urbaine de Bordeaux**

***Budget 2011***

**ASCCUBordeaux**

## Budget global

compte général	sous compte général	intitulés	
151	1518	Provisions pour risques et charges <i>Autres provisions pour risques</i>	3 000,00
512	5120	BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES <i>Banques</i>	
606	6061	Achat non stocké de matières et fournitures	750,00
	6063	<i>Fournitures non touchables (eau, énergie, carburant)</i>	14 940,00
	6064	<i>Fournitures et petit équipement</i>	400,00
		<i>Fournitures administratives</i>	
607	6070	Achat de marchandises <i>Achat marchandises consommables</i>	75 759,00
611	6110	Sous-traitance générale <i>Sous traitance informatique</i>	
613	6135	Locations <i>locations mobilières</i>	7 080,00
615	6152	Entretien et réparation <i>Biens immobiliers</i>	150,00
	6155	<i>Biens mobiliers</i>	2 400,00
616	6161	Primes d'assurances <i>Primes d'assurances</i>	5 650,00
618	6183	Divers <i>Documentation technique</i>	770,00
	6188	<i>Autres frais divers</i>	720,00
622	6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires <i>Rémunération professeur, comptable</i>	14 630,00
623	6234	Publicité, publications, relations publiques <i>Cadeaux, trophées, récompenses</i>	8 680,00
625	6251	Déplacements, missions, réceptions <i>voyages et déplacements</i>	55 600,00
	6257	<i>Réceptions</i>	2 420,00
626	6260	Frais postaux et frais de télécommunications <i>Frais postaux et frais de télécommunications</i>	4 245,00
627	6278	Services bancaires et assimilés <i>Autres frais et commissions sur prestations de services</i>	115,00
628	6281	Autres services extérieurs divers <i>Adhésions fédération</i>	3 807,00
	6282	<i>Participation à des manifestations sans rapport avec l'activité de la section</i>	8 000,00
	6283	<i>Tournoi UFASEC</i>	70 270,00
		<i>Participation à des manifestations en rapport avec l'activité de la section</i>	
641	6411	Rémunération du personnel <i>Salaires et appointements</i>	20 000,00
	6412	<i>Congés payés</i>	1 800,00
645	6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance <i>Cotisations à l'URSSAF</i>	5 000,00
	6453	<i>Cotisations aux caisses de retraite et de prévoyance</i>	1 500,00
		MEDERIC	
	6454	<i>Cotisations aux ASSEDIC</i>	1 000,00
		ASSEDIC	
647	6475	Autres charges sociales <i>Médecine du travail, pharmacie</i>	430,00
64	6475	Autres charges de personnel <i>Agent CUB mis à disposition</i>	40 000,00
661	6616	Charges d'intérêt <i>Intérêts bancaires et sur opérations de financement</i>	1 200,00
		<i>Intérêts bancaires, agios</i>	
671	6712	Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>Pénalités, amendes fiscales et pénales</i>	300,00
		<b>total</b>	<b>350 616,00</b>

0,00

0,00

707	7070	Vente de marchandises <i>Vente de marchandises consommables</i>	59 426,00
708	7080	Produits des activités annexes <i>Encaissements divers</i>	88 293,00
	7080	<i>Encaissements des adhésions ASCCUB</i>	18 000,00
740	7410	Subvention d'exploitation <i>Encaissement subvention reports</i>	169 997,00
			3 000,00
	7402	<i>Sponsoring, dons</i>	11 400,00
771	7718	Produits exceptionnels sur opération de gestion <i>Autres produits exceptionnels sur opération de gestion</i>	500,00
		<b>total</b>	<b>350 616,00</b>

Adhésions total : **922** 100,00%

**CATEGORIES**

Adhésions internes :	687	74,51%
Adhésion externes :	235	25,49%
Adhésions billetterie :	244	26,46%
Adhésions vidéo :	10	1,08%
Adhésion section total	494	100,00%
% adhésion section :	53,579	%

	INTERNES		Agents CUB		Enfants		Conjoints		Retraités		Agents Mairie		EXTERNES	
		%		%		%		%		%		%		%
Adhésions Aquarelle :	13	2,63%	6	46,15	0	0,00%	0	0,00%	4	30,77%	0	0,00%	3	23,08
Adhésions Badminton :	23	4,66%	22	95,65	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	4,35
Adhésions Cyclisme :	41	8,30%	21	51,22	2	4,88%	1	2,44%	6	14,63%	0	0,00%	20	48,78
Adhésions Equitation :	59	11,94%	21	35,59	29	49,15%	5	8,47%	0	0,00%	0	0,00%	4	6,78
Adhésions Football :	40	8,10%	11	27,50	2	5,00%	0	0,00%	3	7,50%	1	2,50%	23	57,50
Adhésions Golf :	41	8,30%	18	43,90	0	0,00%	2	4,88%	4	9,76%	0	0,00%	17	41,46
Adhésions Handball :	14	2,83%	12	85,71	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	14,29
Adhésions Karting :	22	4,45%	13	59,09	1	0,00%	1	4,55%	1	4,55%	0	0,00%	6	27,27
Adhésions Pêche :	144	29,15%	8	5,56	2	0,00%	0	0,00%	6	4,17%	2	1,39%	126	87,50
Adhésions Pelote Basque :	12	2,43%	7	58,33	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	5	41,67
Adhésions Pétañque :	21	4,25%	13	61,90	2	9,52%	3	14,29%	3	14,29%	0	0,00%	0	0,00
Adhésions Photo :	4	0,81%	2	50,00	0	0,00%	0	0,00%	2	50,00%	0	0,00%	0	0,00
Adhésions Montagne :	19	3,85%	4	21,05	2	10,53%	1	5,26%	0	0,00%	0	0,00%	12	63,16
Adhésions Sport et découverte :	24	4,86%	14	58,33	0	0,00%	4	16,67%	1	4,17%	1	4,17%	4	16,67
Adhésions Tennis :	12	2,43%	12	100,00	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00
Adhésions Voyage :	5	1,01%	5	100,00	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00

Adhésions 2010 922 adhérents  
Adhésion 2009 1076 adhérents

Pertes total de : 154 personnes dû notamment à la fermeture de l'étang de Villenave d'Ornon